

LA SOLIDARITE NE DOIT PAS DEVENIR UN DELIT !

Arrêt des poursuites contre les militants de RESF et Florimond Guimard

Le 20 avril 2007, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, était convoqué devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence, poursuivi pour « violence en réunion avec arme par destination ». Ce jour-là, en écho aux déjà 15 000 signataires de cette pétition de soutien, 2000 personnes manifestaient dans les rues d'Aix pour dénoncer une forme de criminalisation de l'action militante. Le procès a finalement été reporté au 22 octobre 2007 à la demande des parties civiles (policiers).

Les faits : le 11 novembre 2006, au cours d'une manifestation à l'aéroport de Marignane rassemblant près de 200 personnes contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille, Florimond Guimard n'a fait que suivre à distance avec sa voiture le véhicule de police qui emmenait un père de famille à expulser. Aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est un jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Le parent d'élève a été libéré le soir même.

Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le RESF13, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre toutes les personnes poursuivies en raison de leur soutien aux personnes sans papiers.

Soyons nombreux le
LUNDI 22 OCTOBRE 2007

au Tribunal d'Aix en Provence et appelons tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à nous y rejoindre.

NOM PRENOM	Profession / Adresse	Signature